



Commune de Kilstett  
Département du Bas-Rhin  
République française

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 JANVIER 2015

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 26 janvier à 20h30, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

### 1/ Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) relatif à l'évaluation définitive des attributions de compensation.

La communauté de communes du Pays Rhénan applique le régime de fiscalité professionnelle unique (FPU).

L'instauration de ce régime fiscal s'accompagne obligatoirement du versement d'attributions de compensation (AC) de sorte à neutraliser les effets des transferts de ressources et de compétences à la date de la fusion. L'attribution de compensation est égale à la somme des produits de fiscalité professionnelle transférée (recettes perçues par la commune l'année précédant la fusion), diminuée du coût net des charges transférées.

La fusion des communautés de communes de Gamsheim-Kilstett, de l'Espace Rhénan, de Rhin-Moder et de l'Uffried a eu les conséquences suivantes sur les compétences :

- transferts des communes vers l'EPCI de la voirie des ZA, du développement touristique, du schéma de cohérence territoriale, du soutien à des structures d'insertion sociale et de la piscine;
- et rétrocession de l'EPCI aux communes du patrimoine culturel, du périscolaire, du curage et de l'entretien des fossés ainsi que les événements destinés à l'enfance.

Le Conseil Municipal APPROUVE le rapport de la CLECT et PREND ACTE des montants définitifs des attributions de compensation (AC) établis comme suit :

(vote par 15 voix pour et 4 abstentions)

<i>Communes</i>	<i>AC définitive (€)</i>
AUENHEIM	88 012
FORSTFELD	90 161
FORT LOUIS	137 948
KAUFFENHEIM	23 105
LEUTENHEIM	191 780
NEUHAEUSEL	58 910
ROESCHWOOG	381 859
ROPPENHEIM	116 784
ROUNTZENHEIM	94 310
GAMBSHEIM	1 344 769
KILSTETT	729 532
DRUSENHEIM	1 734 896
HERRLISHEIM	955 052
OFFENDORF	308 033
SOUFFLENHEIM	1 037 703
DALHUNDEN	64 610
SESSENHEIM	107 170
STATTMATTEN	20 927
<b>TOTAL</b>	<b>7 485 561</b>

## 2/Transfert de la balance des actifs suite au transfert de compétences aux communes de Gamsheim et Kilstett.

A la suite de la fusion ayant donné naissance à la Communauté de Communes du Pays Rhéan, les communes de Gamsheim et de Kilstett se sont vues rétrocéder les compétences périscolaire, d'étude pour la réalisation d'une salle multisports ainsi que l'entretien des fossés et des cours d'eau.

En application du code général des collectivités locales, ce transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à disposition au profit des communes de l'ensemble des biens utilisés pour la mise en œuvre du service public. .

Le Conseil Municipal, **ACCEPTE** la rétrocession des biens relatifs à la compétence périscolaire, de l'étude pour une salle multisports couverte et réalisation et suivi des travaux d'aménagement, de curage et d'entretien des fossés et des cours d'eau de la Communauté de Communes de Gamsheim-Kilstett vers les communes membres de Gamsheim et Kilstett;  
( vote : 16 voix pour et 3 abstentions)

## 3/Convention de prestation de services entre la Communauté de Communes du Pays Rhéan et la Commune de Kilstett

Les contrats de prestation de service sont des conventions par lesquelles les prestataires (les Communes dont Kilstett) vont effectuer une prestation pour le compte de la Communauté de Communes. En effet, en 2014, les Communes sont intervenues dans les zone d'activités pour l'entretien des espaces verts et la surveillance de la voirie d'intérêt communautaire (Auenheim, Drusenheim, Gamsheim, Herrlisheim, Kilstett, Offendorf, Roeschwoog, Roppenheim, Sessenheim, Stattmatten), dans les bâtiments pour l'entretien ou divers interventions sur les bâtiments intercommunaux (Drusenheim pour le multi-accueil, la piscine et le siège de la Communauté de Communes, Herrlisheim pour le RAM et Dalhunden pour l'ESCAL) et dans l'informatique (Herrlisheim pour la mise en place et le suivi de la maintenance téléphonique et informatique des matériels et logiciels).

Le Conseil Municipal, Approuve la Convention de prestation de services entre la Communauté de Communes du Pays Rhéan et la Commune de Kilstett (vote : 15 voix pour et 4 abstentions)

## 4/Demande de subventions (DETR) pour l'éclairage public dans les rues du Ried, de Flore et du Printemps

Considérant la volonté de la commune de procéder au renouvellement et à la mise aux normes des équipements d'éclairage public de la commune dans les rues du Ried, de Flore et du Printemps afin de réaliser des économies d'énergies et d'assurer une meilleur sécurité des piétons la nuit pour un coût estimatif des travaux de 30 000 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Sollicite la subvention de 20% pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

## 5/Régularisation erreur sur la rétrocession des parcelles de la voirie du lotissement « les Terres du Denzlach »

Suite à une erreur matérielle, 2 parcelles (référencées section 20 parcelle n°428/205 et section 20 parcelle 452/235) appartenant à la SNC URBAVIA ont été rétrocédées à la commune de Kilstett alors qu'elles ne faisaient pas partie des parcelles de la voirie et de l'aire de jeux du lotissement les Terres du Denzlach. Il est nécessaire de rectifier cette erreur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la retranscription sans contrepartie au profit de la SNC URBAVIA des deux parcelles pour rectification de cette erreur matérielle.

**6/ Instruction des autorisations d'urbanisme : avenant à la convention relatif aux modifications des conditions d'intervention du Conseil Général en matière d'instruction des demandes d'autorisation au titre du droit des sols**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'avenant à la convention relatif aux modifications des conditions d'intervention du Conseil Général en matière d'instruction des demandes d'autorisation au titre du droit des sols comme suit :

**7/Personnel communal : Médecine Professionnelle : Avenant n° 6**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AURORISE** M le Maire à signer l'avenant n° 6 à la convention d'adhésion de la commune de Kilstett avec le service de médecine professionnelle et préventive du centre de gestion du Bas-Rhin

**8/ Ried : coupe de bois (250 peupliers) au Landgraben côté Weyersheim**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **Decide** de vendre le bois sur pied à 21 €/m<sup>3</sup> et le bois énergie (houppiers) à 1€/tonne à la société **COSYLVAL** de Schiltigheim

**9/ Ried : plantation d'arbres au Landgraben côté Weyersheim**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **Approuve** la plantation d'arbres pour un montant approximatif de 5 000 € TTC au Landgraben : Fournisseur : **Cosylval (Schiltigheim)**

**10/ Désignation d'un délégué au comité local Gamsheim-Kilstett de l'antenne du SDEA de Roeschwoog.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DESIGNE**, avec entrée en vigueur de la présente désignation au 1<sup>er</sup> janvier 2015, en application de l'Article 11 des Statuts Modifiés du SDEA : **M.Francis LAAS** délégué de la Commune de Kilstett au sein de la Commission Locale et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA.

**11/Droit de Préemption Urbain**

**M le Maire** informe le Conseil Municipal qu'il n' a pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant 3 cessions immobilières:

**12/Election départementales du 22 et 29 mars 2015 :Mise à disposition gratuite des salles communales pour la campagne électorale**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** du principe de mise à disposition, à titre gratuit, des salles communales pour la campagne électorale des candidats aux élections départementales et régionales de 2015.

**13/ Abaissement d'un trottoir rue du Cimetière :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de ne pas donner de suite favorable à la demande du riverain de la rue du Cimetière pour que la commune prenne en charge les travaux d'abaissement du trottoir.

**Dit** que le riverain devra prendre entièrement à sa charge les frais d'abaissement du trottoir s'il souhaite que les travaux soient réalisés.

**14/Procédure de déclaration d'utilité publique pour le sentier « Aftertor ».**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **Décide** de lancer une procédure de déclaration d'utilité publique pour le sentier Aftertor et **Autorise** M le Maire à missionner un cabinet d'avocats pour accompagner la commune dans la procédure de déclaration d'utilité publique.

**15/Rapport d'activité 2013 de la communauté de communes Gamsheim-Kilstett**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2013 de la communauté de Communes Gamsheim-Kilstett.



Le Maire  
**Gabriel MÜLLER**